



NATUROPATHIE

Assurance (RCP) Responsabilité Professionnelle et Exploitation + (PJ) Protection Juridique.

Tarif Annuel 2017 et 2018 : 214 € ttc / an + 36 € frais de dossier d'ALIANS seulement la première année d'adhésion : paiement annuel de date à date

Contrat souscrit avec l'aide de MEDINAT / ALIANS SAS

Pour souscrire (sousmis à l'acceptation de ALIANS/MEDINAT), il faut nous retourner par mail dans un 1er temps puis par voie postale :

- 1 exemplaire du **bulletin d'adhésion** complété avec la **liste exhaustive de activités exercées**, daté, signé, si possible tamponné .
- 1 exemplaire papier de **l'attestation de non-sinistre**.
- copie de toute attestation d'adhésion à un syndicat, une fédération, association.
- copie de vos diplômes, certifications.
- copie attestation URSSAF/INSEE et le KBIS si inscrit au RCS.
- votre aimable règlement de 214 € (ou 250€, 1er année), par chèque à l'ordre de BIBAS ASSURANCES COURTAGE ou par VIREMENT sur le compte : CA IDF - FR76-1820-6002-4960-2411-7968-152 - AGRIFRPP882 - avec la référence suivante : "votrenom" ou "nom de sté", suivis de "NATUROPATHIE RCP".

Nous sommes aussi à votre disposition pour les Assurances :

- locaux/bureaux (ou partie de votre habitation à usage professionnel), Mutuelle Santé (pour vous ou vos clients), Prévoyance (garantir ses revenus, son train de vie suite à maladie, hospitalisation ou accident), etc.:

Adresse des courriers à nous envoyer :

BIBAS ASSURANCES COURTAGE

135 ave Pierre Sépard – M.I.N bât H1 - 84000 AVIGNON

Tel : +33 (0) 981 65 6000 - 3assurances@gmail.com - www.3assurances.fr

3Assurances Courtage

Analyse & Action Assurances

Bibas Assurances Courtage

Siège : 17 bld Champfleury - 84000 AVIGNON

SARL au capital de 180 000€ - SIRET AVIGNON n° 50923027200015

www.orias.fr - Orias n° 09046540

Courtage d'Assurances – Art. L. 520-1-II-1°b du C. Ass. – Garantie financière et Assurance

de Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L. 530-1 et L. 530-2 du Code des Assurances.

Sous contrôle de l'A.C.P.R. (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 61 rue Taitbout – 75009 PARIS – 01.55.50.41.41



ALIANS 36 place Jean Bart - BP 25-252
59379 DUNKERQUE Cedex 1

BULLETIN D'ADHESION AU CONTRAT 114241615

souscrit auprès de l'Assureur :

MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisation fixes – RCS Le Mans 775 652 126

MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882

Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9

Entreprises régies par le code des assurances

NOM et Prénom :

Entité Juridique :

Adresse de correspondance :

.....

Email :@.....

N° Téléphone :

Date de Naissance / /

Activité détaillée :

Le cas échéant, nom de votre Fédération ou
Syndicat :

DATE D'EFFET :

Je demande l'adhésion à la **GARANTIE PACK DU PRATICIEN** pour une Responsabilité Civile Professionnelle et Responsabilité Civile Exploitation et Protection Juridique, Vie Professionnelle, Vie Privée

36 € de frais d'établissement du contrat

Joindre la photocopie de l'attestation d'adhésion à votre organisme (Association Prof. Fédération, Syndicat) la copie de vos diplômes ou certifications, ainsi que copie attestation URSSAF/INSEE et le cas échéant, copie du bail professionnel.

Comment Adhérer à MEDINAT :

- ⇒ Remplir le bulletin d'adhésion en précisant votre activité détaillée (attention : la cotisation peut varier d'une activité à l'autre et sera basée sur l'activité la plus à risque que vous exercez).

ALIANS - SAS au capital de 150 000 € – R.C. 521 985 630

Courtage d'Assurances – Art. L.520-1-II-1° du C. Ass. – Garantie financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances.
N° ORIAS 14 001 070 – Site Web ORIAS : orias.fr – sous contrôle de l'A.C.P.R. (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 61 rue Taitbout – 75009 PARIS – 01.55.50.41.41



Forts de notre expérience de Courtier leader de l'Assurance des Professionnels de la Médecine alternative et complémentaire,

MEDINAT vous garantit où que vous soyez, chez vous, à domicile, en Institut et tout autre tiers.

*MEDINAT vous permet, automatiquement et sans majoration, d'exercer votre activité de façon ponctuelle, **dans le monde entier** avec une garantie Responsabilité Civile Professionnelle.*

MEDINAT est le seul contrat Français à donner une définition aussi précise de ce qu'est la garantie Responsabilité Civile Professionnelle sans confusion possible avec la Responsabilité Civile Exploitation.

MEDINAT est aussi le seul contrat Français à proposer la garantie de l'ensemble des techniques que vous utilisez au quotidien à partir du moment où vous nous les indiquez sur le bulletin d'adhésion.

Nous avons mis au point le contrat groupe  dont les différents volets de garanties sont destinés à l'ensemble des **Praticiens des Médecines alternatives et complémentaires**. La souscription est réservée aux praticiens justifiant d'une certification (diplôme) que nous connaissons ou de l'appartenance à une organisation professionnelle et qui exercent en étant fiscalement déclarés quel que soit le statut juridique. (Profession libérale, auto-entrepreneur, salarié porté, association, s-scoop, etc...)

Ce contrat dénommé  reprend :

GARANTIES OBLIGATOIRES, PACK DU PRATICIEN :

- **Une Responsabilité Civile Professionnelle** : Il s'agit de garantir le praticien contre les conséquences pécuniaires qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels et/ou immatériels consécutifs causés aux consultants par suite d'erreurs ou de fautes professionnelles commises du fait de l'exercice de son activité professionnelle telle qu'elle est déclarée sur le bulletin d'adhésion, dans les diagnostics, conseils écrits ou applications thérapeutiques.

Conjoint Collaborateur : La garantie est étendue à la Responsabilité encourue du fait du conjoint qui accomplit des tâches bénévoles au cabinet de l'assuré.



Fonction Hospitalière : La garantie est étendue à la Responsabilité Civile que l'assuré peut encourir à titre personnel dans le cadre de ses fonctions hospitalières au sein d'un établissement public à la suite d'une faute détachable de la fonction.

- **Une Responsabilité Civile Exploitation** : Il s'agit de garantir le praticien contre les conséquences pécuniaires qu'il peut encourir à raison des dommages fortuits, corporels, matériels et immatériels qui en sont la conséquence, causés aux consultants ou aux tiers et survenus dans l'exercice de sa profession et provenant notamment du fait de l'assuré lui-même, des personnes dont il a à répondre, ainsi que du fait de son mobilier, de son matériel, de ses installations professionnelles ou des locaux utilisés pour les besoins de sa profession.

Formation : Les garanties du contrat s'appliquent également à la Responsabilité Civile de l'assuré du fait de son activité de formateur.

- **Une Protection Juridique** : garantissant le paiement des honoraires pour vous défendre devant les juridictions qui interviennent dans le cadre de :

- Votre activité professionnelle à l'occasion notamment :

Des relations contractuelles, des rapports avec les organismes sociaux, d'une recherche en exercice illégal, des relations de voisinage, des infractions au code de la route à l'occasion d'un déplacement professionnel et/ou privé, des relations avec les administrations.

- Votre Vie Privée :

Vos biens de consommation, votre résidence principale, voisinage, votre vie associative, la protection du permis de conduire

LES MONTANTS ASSURES DANS LE PACK

- | | |
|--|--|
| - Montant garanti en Responsabilité Civile Exploitation | => 8 000 000 € |
| - Montant garanti en Responsabilité Civile Professionnelle | => 8 000 000 € /sinistre avec une limite de
15 000 000 € /année d'assurance |

Sans
Franchise

Une protection Juridique qui vous défend dans le cadre de l'exercice de votre activité et de votre vie privée :

- Montant garanti par sinistre => 30 000 €

Ce montant est donné sans franchise et dans la limite des montants contractuels par type de procédure.

La tarification de ce pack de garanties est établie de la manière suivante :

- Selon activité : voir tarif joint



Je soussigné(e) déclare n'avoir ni subi ou déclaré de sinistre (s) ni fait l'objet de réclamation (s) au titre de l'une des garanties désignées ci-dessus durant les 36 derniers mois.

⇒ *L'adhérent soussigné :*

- reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information qui avec le bulletin d'adhésion composent le contrat d'assurances.

⇒ *L'adhérent soussigné :*

- reconnaît que les renseignements portés sur le bulletin d'adhésion en réponse aux questions posées par l'Assureur sont exacts,

- reconnaît être informé qu'il s'expose, en cas de réticence, de fausse déclaration, d'omission ou de déclaration inexacte, aux sanctions prévues par les articles L.113-8 (nullité du contrat) et L.113-9 (réduction de l'indemnité) du code des assurances quand cette réticence ou fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur.

Sous peine des mêmes sanctions, toute modification de ces éléments doit être portée à la connaissance de l'Assureur.

⇒ *Pour l'adhérent, dans le bulletin d'adhésion*

Les données à caractère personnel concernant l'adhérent sont utilisées dans le cadre de la passation, la gestion et l'exécution de ses contrats d'assurance.

Elles peuvent également être utilisées à des fins de gestion commerciale sauf opposition de sa part, de contrôle interne, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que de lutte contre la fraude à l'assurance. Ce dernier traitement peut entraîner une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

Les données sont destinées à MMA IARD SA, responsable des traitements, et pourront être transmises, dans les limites de leurs habilitations, aux entités, mandataires et partenaires contractuellement ou statutairement liés à MMA IARD SA et à des organismes professionnels.

L'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, en s'adressant par courrier au service réclamations clients MMA MEDINAT – ALIANS 8 rue de Grande Bretagne CS 20 601 77300 FONTAINEBLEAU.

Si l'adhérent ne souhaite pas recevoir d'offre commerciale, il peut s'y opposer en cochant la case ci-dessous ou ultérieurement auprès du service réclamations clients MMA.

☐ *L'adhérent ne souhaite pas recevoir d'offre commerciale.*

Fait à Le
Signature de L'Adhérent
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Pour l'Assureur, par délégation
Signature – cachet du Courtier + N° Orias